



Site

[Accueil](#)
[Actualités du site](#)
[Actualités santé](#)
[sécurité](#)
[Agenda](#)
[Plan du site](#)
[Mentions légales](#)

Association

[Espace adhérents](#)
[Présentation de l'association](#)
[Contact](#)
[Adhérer](#)

Fiches

[Fiches de métiers](#)
[Fiches de SMR](#)
[Fiches de risques](#)
[Fiches de postes](#)
[Fiches d'entreprises](#)
[Fiches médico-administratives](#)

Notes d'information

[Fiches conseils](#)
[Dépliants d'information](#)
[Rappels code du travail](#)

Législation

[Actualités juridiques](#)
[Documentation juridique](#)

Documentation

[Bibliographie - Documents](#)
[Evaluation des risques](#)
[Liens utiles](#)

Forum

[Forum](#)

Fleuriste

FICHE METIER BOSSONS FUTE N°18

ROME : [D1209](#) CITP-08 : 5223 - 5211 - 9520 INSEE : [223c](#) - [554d](#)

1. INTITULES SYNONYMES OU APPARENTES

- ▶ Néant

2. DEFINITION

- ▶ Le fleuriste vend des fleurs naturelles, séchées ou artificielles et des plantes vertes et fleuries. Il prépare des bouquets et des compositions florales pour les mariages, deuils, réceptions. Il donne des conseils d'entretien. Il peut être salarié ou à son compte et assurer la gestion et le fonctionnement du magasin.

3. FORMATION - QUALIFICATION

- ▶ L'emploi est accessible à partir d'une formation de niveau V de fleuriste : CAP ou BEP. La formation par l'apprentissage reste la plus répandue dans la profession.

4. ACTIVITE PRINCIPALE

4.1. LIEUX D'ACTIVITE

- ▶ Boutique de ville, galerie marchande, rayon spécialisé de supermarché ou d'hypermarché, magasin spécialisé de jardinage, marché, foire, voie publique, décoration chez les clients.

4.2. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

L'activité consiste à :

- ▶ Ouvrir et fermer le magasin
- ▶ Réceptionner les plantes et les autres matériaux
- ▶ Les ranger en chambre froide, en magasin ou en réserve
- ▶ Assurer la présentation des produits
- ▶ Assurer l'entretien des plantes
- ▶ Accueillir les clients et les informer
- ▶ Réaliser des présentations florales au magasin ou chez les clients
- ▶ Calculer les prix, encaisser et rendre la monnaie
- ▶ Livrer éventuellement des produits
- ▶ Assurer le ménage du magasin

4.3. MACHINES ET OUTILS UTILISES

- ▶ Sécateurs, épineuses, cutters, ciseaux
- ▶ Machines bureautiques de point de vente : caisse enregistreuse, terminaux de paiement

4.4. PRODUITS ET MATERIAUX UTILISES

- ▶ Fleurs avec épines, pots, terreau, colorants en aérosol pour les fleurs séchées, produits lustrants en aérosol pour plantes vertes, produits phytosanitaires

4.5. PUBLIC ET RELATIONS SOCIALES

- ▶ Contact avec le public nécessitant une bonne audition, une bonne vision, une bonne présentation, un sens de l'accueil

4.6. EXIGENCES PARTICULIERES

- ▶ Supporter le travail en position debout
- ▶ Manipuler des charges
- ▶ Travailler au bruit et à l'humidité
- ▶ Effectuer des gestes fins et répétitifs des membres supérieurs
- ▶ Avoir un bon contact avec la clientèle
- ▶ Avoir du goût
- ▶ Se tenir informé des évolutions du secteur

4.7. TRAVAILLEURS HANDICAPES

- ▶ Sous réserve d'en avoir les capacités professionnelles l'emploi peut être accessible à des travailleurs présentant certains types de handicaps moyennant des adaptations :
 - maladies chroniques et cancers
 - certains troubles moteurs
- ▶ Emploi peu compatible avec :
 - cécité
 - surdimutité-mutité
 - terrain allergique important

4. ACTIVITES POUVANT ETRE ASSOCIEES

- ▶ Gestion du magasin : commandes, comptabilité, encadrement du personnel
- ▶ Graineterie, marbrerie funéraire, horticulture

5. DANGERS

6.1. ACCIDENTS DU TRAVAIL

- ▶ Chute de plain pied, chute avec dénivellation
- ▶ Heurt par des objets en cours de manipulation
- ▶ Plaies, contusions, piqûres
- ▶ Risque routier en cas de déplacements

6.2. AMBIANCES ET CONTRAINTES PHYSIQUES

- ▶ Travail à l'humidité, au froid (chambre froide), au chaud (serre), aux intempéries (marché, voie publique)
- ▶ Bruit de l'extérieur (rue, centre commercial), bruit de l'intérieur (moteurs des chambres froides)
- ▶ Lumière artificielle permanente dans certaines grandes surfaces
- ▶ Manutention de charges
- ▶ Gestes répétitifs en cas de fabrication à la chaîne de bouquets
- ▶ Travail en position forcée : accroupi, bras en l'air
- ▶ Travail debout avec piétinement

6.3. AGENTS CHIMIQUES

- ▶ Produits phytosanitaires
- ▶ Colorants en aérosol pour les fleurs séchées
- ▶ Produits lustrants en aérosol pour plantes vertes

6.4. AGENTS BIOLOGIQUES

- ▶ Tétanos
- ▶ Moisissures aux eaux stagnantes

6.5. CONTRAINTES ORGANISATIONNELLES ET RELATIONNELLES

- ▶ Travail isolé en boutique de ville (solitude, risque d'agression)
- ▶ Nécessité de hiérarchiser des tâches multiples à effectuer en même temps : s'occuper de plusieurs clients, ranger le magasin, répondre au téléphone...
- ▶ Vigilance nécessaire pour surveiller la clientèle de passage en cas de zone très fréquentée (vols, dégradations, hold-up)
- ▶ Contact avec le public : qualité d'accueil et d'écoute
- ▶ Travail les fins de semaine et les jours de fête
- ▶ Amplitude horaire importante : 9 heures à 19 heures, voire plus en nocturne

7. RISQUES POUR LA SANTE

7.1. MALADIES PROFESSIONNELLES

- ▶ [Tableau n°57](#) RG : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail
- ▶ [Tableau n°65](#) RG : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique
- ▶ [Tableau n°66](#) RG : Rhinite et asthmes professionnels
- ▶ [Tableau n°98](#) RG : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes

7.2. AUTRES MALADIES LIEES A L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE

- ▶ Lombalgies, pathologie ORL, gerçures, varices, stress
- ▶ Allergies

8. SURVEILLANCE MEDICALE

8.1. VISITE MEDICALE

- ▶ Visite d'embauche et puis visite tous les deux ans
- ▶ Recherche de pathologie rachidienne, état veineux, état mental (stress, dépression)

8.2. EXAMENS COMPLEMENTAIRES

- ▶ Vision et audition et selon la clinique
- ▶ Epreuves fonctionnelles respiratoires (EFR) éventuellement

8.3. VACCINATIONS

- ▶ Rappel DTPolio tous les 10 ans

8.4. SUIVI POST PROFESSIONNEL

- ▶ Néant

8.5. DOSSIER MEDICAL

- ▶ Pas de durée réglementaire de conservation du dossier médical mais la prescription en matière de responsabilité médicale est de dix ans à compter de la date de consolidation d'un dommage éventuel.

9. NUISANCES POUR L'ENVIRONNEMENT EXTERIEUR

- ▶ Pas à priori.

10. ACTIONS PREVENTIVES

10.1. INDICATEURS D'AMBIANCE ET METROLOGIE

10.2. PREVENTION COLLECTIVE

- ▶ Aménagement des magasins : automatiser les fermetures des portes et fenêtres ; éviter l'encombrement au sol ; avoir des étagères facilement accessibles
- ▶ Limiter le niveau sonore en cas de musique d'ambiance

10.3. PREVENTION INDIVIDUELLE

- ▶ Port de gants, chaussures antidérapantes, vêtements chauds

10.4. FORMATION - INFORMATION - SENSIBILISATION

- ▶ Gestes et postures, manutention manuelle des charges

11. REGLEMENTATION

11.1. TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

- ▶ [Arrêté du 1er juin 2004](#) relatif au titre professionnel d'ouvrier(ère) fleuriste
- ▶ [Arrêté du 4 septembre 2000](#) portant définition et fixant les conditions de délivrance du certificat d'aptitude professionnelle "fleuriste"

11.2. RECOMMANDATIONS

11.2.1. RECOMMANDATIONS DE LA [CNAMTS](#)

- ▶ R 111 : Sécurité du personnel dans les magasins à grande surface
- ▶ R 200 : Le bruit dans les magasins de commerce
- ▶ R 221 : Piqûres d'insectes

11.3. NORMES

Néant

11.4. CONVENTIONS COLLECTIVES

- ▶ [Convention collective nationale des fleuristes, vente et services des animaux familiers](#). Brochure 3010.

12. BIBLIOGRAPHIE

- ▶ ROME Les fiches métiers. D1209 Vente de végétaux. (Pôle emploi) (2009)
- ▶ Classification Internationale Type des professions (CITP-08) : 5223 Vendeurs, magasin - 5211 Vendeurs à l'étal et sur les marchés - 9520 Vendeurs ambulants (à l'exception de l'alimentation). ([O.I.T.](#)) (2008)
- ▶ Classification INSEE des professions (PCS 2003) : 554d Vendeurs du commerce de fleurs. ([INSEE](#)) (2003)
- ▶ Evaluation du risque toxique du à l'utilisation des bombes aérosol colorant les fleurs. Archives des maladies professionnelles, volume 59, n°7, novembre 1998. ([Masson](#))

13. ADRESSES UTILES

- ▶ Les métiers.net : [Fleuriste](#)

AUTEURS : Pierrette Trilhe (médecin du travail) (CMIE) (37)

DATE DE CREATION : Mars 2002

DERNIERE MISE A JOUR : Décembre 2009

Commentaires

[Réagir à cette fiche](#)